

# Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Appel à la vigilance

## La Direction de santé publique rappelle les conseils de sécurité pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone lors de pannes d'électricité

**Saint-Jérôme, le 5 avril 2023** – En raison de la pluie verglaçante et de potentielles pannes d'électricité qui pourraient survenir, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides souhaite rappeler à la population les conseils de sécurité liés à l'utilisation d'appareils à combustible, tel que les génératrices, les foyers, les poêles afin de prévenir et d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, sans odeur et sans couleur. L'intoxication peut survenir en moins de cinq minutes. Les principaux symptômes d'une intoxication légère sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et de la fatigue. Une intoxication plus importante peut causer des évanouissements, des convulsions, le coma et même la mort.

Rappelons que seulement un détecteur de monoxyde de carbone peut vous alerter de la présence de ce gaz. Il est donc important de s'en procurer un qui demeure fonctionnel lors d'une panne d'électricité.

Par ailleurs, un détecteur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

### **Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, il est important de :**

- Respecter les règles d'utilisation, d'entretien et de sécurité liées à vos appareils à combustible (essence, propane, gaz naturel);
- Faire fonctionner vos appareils à l'extérieur, le plus loin possible des portes et des fenêtres;
- Ne jamais faire fonctionner vos appareils dans un endroit clôt, et ce, même la porte ouverte;
- Ne jamais obstruer les entrées et les sorties d'air de vos appareils;
- Ne jamais utiliser une cuisinière ou un réchaud à gaz pour vous chauffer;
- Vous munir d'un avertisseur de monoxyde de carbone à pile.

### **En cas de symptômes (maux de tête, nausées, fatigue, étourdissements), vous devez :**

- Quitter immédiatement les lieux;
- Appeler le 911;
- Laisser la porte ouverte en sortant afin d'aérer complètement l'endroit;
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis des premiers répondants.

Pour plus d'informations sur le monoxyde de carbone et pour les recommandations générales de prévention, consultez le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca) aux sections : [Intoxication au monoxyde de carbone](#) et [Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone](#).